

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Commun à tous les lots

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Le pouvoir adjudicateur est :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur, 20 boulevard Carabacel - 06000 NICE

**ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES COMMERCANTS DANS LEUR
MODERNISATION EN REGION PACA
4 LOTS**

Marché de Service n° 2022/99/SC/04/012

(Passé en application des articles L 2123 -1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la commande publique)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

1- CONTEXTE

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en collaboration avec la Région Sud reconduisent le programme Mon Projet d'Entreprises partie développement appelée Coach Commerce qui a vocation d'accompagner les commerçants et restaurateurs dans leur modernisation.

Lors de l'édition 2021, les CCI en région PACA ont accompagnées 180 commerces. L'objectif fixé pour 2022 est de 131 entreprises au niveau PACA.

Chaque commerçant accompagné suivra le parcours suivant :

- Réalisation d'un diagnostic des besoins avec un conseiller de la CCI
- Suivi de deux demi-journées de formation animé par un conseiller de la CCI
- Accompagnement personnalisé durant deux jours par un expert externe
- Suivi par la CCI

Chaque CCI territoriale va se constituer d'un réseau d'experts externes pour accompagner les commerçants et restaurateurs pour la mise en place d'une action.

2- OBJET DU MARCHE

Ce marché a pour objet la sélection d'experts dans les domaines du merchandising, d'étalagiste, d'aménagement du point de vente, communication qui accompagnera sur 2 journées le commerçant dans le dispositif en Région PACA.

3- PERIODE ET DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Début de l'accompagnement : juin 2022
- Fin de l'accompagnement : 31/12/2022
- Durée : 2 jours par entreprise et pour 1 seule thématique

Cette présente consultation est basée sur l'année civile sur un domaine de compétence défini

4- DOMAINES D'EXPERTISE RECHERCHES au choix :

- ✓ **Lot 1** - Merchandising : ce lot comprend les prestations d'aménagement point de vente, de merchandising, de conception de parcours client et d'étalagisme.
- ✓ **Lot n°2** : Communication : ce lot comprend des prestations d'aide à la création du concept et d'identité visuelle, de création d'outils pour maintenir la relation avec la clientèle : animation, fidélisation, services complémentaires, aide à la création d'un évènement en boutique
- ✓ **Lot n°3** : Rentabilité financière du point de vente : ce lot comprend des prestations d'analyse financière du point de vente, de la rentabilité au mètre linéaire, de la pertinence de l'offre proposée et de son implantation dans le point de vente.

- ✓ **Lot n°4 : Développement durable** : ce lot comprend des prestations d'aide à la mise en œuvre d'actions et process DD au sein du point de vente (gestion, sourcing, communication et aménagement) et d'aide à la valorisation de cet engagement écologique.

Le prestataire peut se positionner sur un ou plusieurs domaines d'expertise.

5- PROFIL DES ENTREPRISES A ACCOMPAGNER

- Secteur : commerce de proximité
Equipement de la personne et bien être (commerce d'habillement, de la chaussure, maroquinerie, parfumerie, beauté & soins, optique)
Equipement de la maison et librairie
Métiers de bouche
- Taille : TPE et PME
- Implantation : Région PACA

6- CONDITIONS D'ACCES AU PROGRAMME COACH COMMERCE :

Pour pouvoir disposer de ce programme d'accompagnement, le commerçant devra :

- Avoir plus de 3 années d'existence (être en capacité de fournir les 2 derniers bilans de l'entreprise)
- Avoir son siège social ou implantation principale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Être à jour de ses versements fiscaux, parafiscaux et sociaux, et n'ayant aucun retard dans le remboursement d'aides publiques ;
- Exercer au moins 8 mois par an dans un même local (lieu de production ou de commerce fixe).

7- PROFIL DES EXPERTS

- Au-moins 2 ans d'activité professionnelle
- Minimum 2 ans d'expérience dans le(s) domaine(s) d'expertise indiqué(s) par l'expert
- Expérience dans l'accompagnement de commerçants

8- OBJECTIF DES DEUX JOURNEES D'ACCOMPAGNEMENT

- Aider le commerçant dans l'optimisation de sa boutique
- Lui apporter des conseils applicables immédiatement en boutique
- Apporter au commerçant des livrables

9- DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

1. Le commerçant sélectionnera un expert selon le besoin qui lui sera identifié.
2. Le conseiller CCI informera l'expert dédié au domaine d'expertise sélectionné.
3. La CCI NCA émettra un bon de commande et le transmettra à l'expert
4. A réception du bon de commande, l'expert pourra démarrer l'accompagnement

5. La date de l'accompagnement sera définie en accord avec l'entreprise et le conseiller CCI de l'entreprise
6. L'accompagnement se déroulera en présentiel de préférence (si la situation sanitaire le permet) en respectant les gestes barrières. Dans le cas contraire, l'accompagnement pourra se faire en distanciel.
7. L'accompagnement pourra être réalisé en présence du conseiller CCI ou non selon accord préalable

10- LIVRABLE

A la suite des deux journées d'accompagnement, l'expert rédigera et remettra un compte-rendu de son intervention au conseiller CCI ainsi qu'à l'entreprise avec les pistes d'actions à mener dans un délai d'un mois maximum.

Des propositions concrètes devront être apportées comme une réimplantation de produits en boutique, ou des plans de réagencement selon le besoin adressé par le participant.

11- BUDGET GLOBAL DE LA PRESTATION

La prise en charge par commerçant est de 600€ HT pour les deux journées d'accompagnement est fixe car il est déterminé dans le cadre d'une subvention publique.

Le tarif en euros HT est ferme et non révisable.

Les CCI ne peuvent pas s'engager sur un nombre minimum, ni maximum de mises en relation. Celles-ci dépendront du choix du commerçant sur la thématique sélectionnée ainsi que le choix de son expert.

Le commerçant suit la formation, la CCI est disponible tout au long du programme pour l'aider à choisir la thématique (les thèmes des 4 lots) ensuite on lui fournit le listing des experts de la thématique choisi, il est libre de choisir celui qu'il veut (La CCI n'intervient pas dans la sélection de l'expert)

12- COMMUNICATION

Tous les supports (supports et outils pédagogiques, rapports d'audit, bilans d'opération) et documents produits et diffusés par le titulaire au cours de sa mission auprès des CCIT et des professionnels concernés par ces prestations, devront comporter systématiquement les logos du projet et mentions obligatoires qui lui seront fournis lors du lancement de la prestation conformément aux obligations de communication du projet.